

**FICHE TECHNIQUE**

Date de création : Juin 2014

Version n° : 4

Date de révision : Avril 2019

**NOM DU PRODUIT**

Cartouche anti-odeur

**MARQUE**

Solibio

**FABRICANT**SARL SOLIBIO  
98 avenue Saint Eloi  
87110 SOLIGNACTel : 05 55 00 63 43  
[contact@solibio.eu](mailto:contact@solibio.eu)  
[www.solibio.eu](http://www.solibio.eu)  
[www.solibio-bebes.fr](http://www.solibio-bebes.fr)**CONTENANCES DISPONIBLES**

Cartouche unitaire de diamètre 100

**LABEL**

Conforme à la norme AFNOR DTU 64-1

**NUMERO DE LOT**

Se référer à l'étiquette

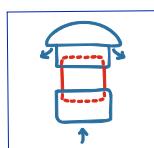
**CONSEILS D'UTILISATION**

Système unique de traitement des odeurs de fosses septiques, de fosses toutes eaux, de mini-stations et de postes de relevage sur les colonnes de ventilation.

Fabriquée dans une logique d'éco-conception, cette cartouche anti-odeur piégera les remontées d'égout dans la colonne, et permettra de profiter pleinement de la maison et de la terrasse.

Pour un assainissement individuel, conformément au DTU 64-1 (dernière révision, chapitre 7.3.4), il est possible d'éviter le montage de la colonne de ventilation pour installer une cartouche anti-odeur.

**Montage :** La cartouche s'intercale sur la colonne de ventilation au moyen d'un manchon ou d'un T diamètre 100. Si la colonne de ventilation ne peut être montée, la cartouche anti-odeur se place au ras du sol juste sous le chapeau d'évent.



**Durée de vie :** le renouvellement se fait généralement tous les 3 ou 4 ans, suivant les habitudes des utilisateurs (utilisation de détergents ou d'antibiotiques, utilisation saisonnière...).

**Élimination :** en fin de vie, c'est un déchet au même titre qu'un morceau de carton qui peut être incinéré sans dégager de vapeurs toxiques ni former de déchets ultimes.